

Plan local d'urbanisme

Ensemble du territoire - Echelle 1/5000
Dossier d'approbation - juin 2025

Légende

- | | | | |
|---|---|---|---|
| | Limite de zone | | Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination |
| | Emplacement réserve | | Ancienne décharge |
| | Protection de type A au titre de l'Art. L151-23 du CU | | Zone non aedificandi de la voie ferrée |
| | Protection de type B au titre de l'Art. L151-23 du CU | | |
| | Secteur soumis à orientations d'aménagement et de programmation | | |

REVISION DU PLU

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
municipal du 24 juin 2025

A Duppigheim,
le 24 juin 2025

le Maire,
HENRI HAEGY



VB PROCESS - Une société de la marque Territoire +
 toire-plus.fr / thibaud.debonn@territoire-plus.fr / 06 8

Liste des emplacements réservés (ER)			
N°	Destination	Surface en are	Bénéficiaire
1	Création d'un cheminement piétonnier d'une largeur de 2,5 mètres dans le prolongement de la rue des Mugnets et le long de la rive droite du Bras d'Altorf	4,6	Commune de Duppigheim
2	Création d'une liaison cyclable sur une largeur de 3 mètres le long du Bras de l'Altorf	2,1	
3	Création d'un cheminement piétonnier d'une largeur de 2,5 mètres le long de la rive droite du Bras d'Altorf entre la rue de la Gare et le franchissement à l'est	10,7	
4	Création d'une liaison douce d'une largeur de 4 mètres	3,5	
5	Création d'une voie d'accès à la zone 1AU depuis la rue du Général de Gaulle, sur une largeur de 10 mètres	4,2	
6	Elargissement à 5 mètres de la rue des Mugnets	1	
7	Elargissement à 5 mètres de la rue des Tilleuls	2,8	
8	Elargissement de la rue de la Gare entre la rue du Général de Gaulle et la rue de la Rivière	<1	
9	Création d'un cheminement piétonnier entre la rue du Général de Gaulle et la rive gauche du Bras d'Altorf, y compris la passerelle (largeur de 8,5 mètres)	1	
10	Réalisation d'un espace boisé d'une largeur 20 mètres servant d'écran végétal et acoustique accompagnant la réalisation du contournement ouest de Strasbourg	271,8	
11	Création de plantations et d'une voie d'une reliant la RD111 à la zone UD. Largeur de 15 mètres	43,3	
12	Elargissement à 10 mètres de la rue du Calvaire	<1	
13	Création d'une place de retournement au bout de la rue des Mugnets	2,2	
14	Création d'un bouclage entre la rue des Platanes et la rue de la Gare (largeur de 11,5 mètres)	1,5	
15	Plantation d'arbres et/ou haies	53,1	
16	Plantation d'arbres et/ou haies	201,9	
17	Plantation d'arbres et/ou haies	36,5	
18	Plantation d'arbres et/ou haies	75,5	
19	Plantation d'arbres et/ou haies	26,5	
20	Plantation d'arbres et/ou haies	78,3	
21	Plantation d'arbres et/ou haies	24,0	
22	Plantation d'arbres et/ou haies	93,1	
23	Plantation d'arbres et/ou haies	39,2	
24	Plantation d'arbres et/ou haies	16,6	
25	Plantation d'arbres et/ou haies	4,0	
26	Plantation d'arbres et/ou haies	0,8	
27	Plantation d'arbres et/ou haies	59,3	
28	Plantation d'arbres et/ou haies	248,4	

